

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Poste et des Technologies de
l'Information et de la Communication

**CONTRAT DE PERFORMANCE
ENTRE
L'ÉTAT ET ALGERIE TELECOM**

PREAMBULE

En application des recommandations de la commission ministérielle présidée par Monsieur le Ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication, identifiant les raisons du recul des résultats d'Algérie Télécom et préconisant les mesures de son redressement, l'État charge Algérie Télécom de procéder au rééquilibrage économique de l'entreprise à travers la mise en place d'une organisation efficiente, la maîtrise des instruments de gestion financière, l'appropriation des techniques de gestion commerciale, la mise à niveau de l'infrastructure et le développement des ressources humaines.

Aussi, le rééquilibrage économique de l'entreprise est-il l'enjeu principal de la signature, entre l'État et Algérie Télécom, d'un contrat pluriannuel de performance pour les années 2009-2013. Ce contrat consolide le statut d'entreprise publique économique, six ans après sa création, et confirme sa vocation à contribuer au développement socio-économique à l'échelle nationale, en tant que levier d'action de l'État pour le développement des technologies de l'information et de la communication.

Par ce contrat, l'État affiche ses ambitions et fixe les responsabilités d'Algérie Télécom pour retrouver son équilibre économique. Il précise le cadre d'une organisation et de gouvernance fondée sur la recherche de l'efficacité, la juste réponse aux besoins et la maîtrise des équilibres financiers en cohérence avec les objectifs de développement économique.

Ce contrat État - Algérie Télécom formalise ainsi le cadre de pilotage du redressement de la gestion de l'entreprise en tant que patrimoine économique public et porte sur les engagements suivants :

Engagement 1 : Algérie Télécom s'engage à mettre en place un dispositif de pilotage par objectif et résultat pour chaque activité.

Engagement 2 : Algérie Télécom s'engage à élaborer un business plan qui prend en compte les limites actuelles dues aux contraintes qui pèsent sur elle, et qui tiennent compte des objectifs qu'Algérie Télécom s'assigne en vertu du présent contrat et du rôle prépondérant qu'elle doit jouer dans l'économie.

Engagement 3 : Mise à niveau technologique des infrastructures.

Engagement 4 : Raccordement d'abonnés.

Engagement 5 : Mise à niveau du réseau de transmission.

Engagement 6 : Algérie Télécom s'engage à mobiliser les leviers pour agir directement sur le chiffre d'affaire, en s'appuyant sur une politique commerciale économiquement pertinente, pour en faire un véritable outil de marketing et de gouvernance économique.

Engagement 7 : Algérie Télécom s'engage à mener à bien les actions dont elle fait ses obligations et que requiert la nécessaire mise à niveau des ressources humaines de l'entreprise.

Engagement 8 : Algérie Télécom s'engage à réaliser les opérations retenues en matière d'exploitation des systèmes d'information répertoriés.

Engagement 9 : Algérie Télécom s'engage à améliorer ses compétences et ses outils stratégiques en matière d'expertise économique et financière.